

Conférence de consensus "quel avenir pour le réseau d'eau non potable à Paris ?"

AVIS ET RECOMMANDATION DU JURY A L'ATTENTION DU MAIRE DE PARIS

Réuni sur l'initiative de la ville de Paris, jury de la conférence de consensus a débattu et délibéré le 4 décembre 2009 en présence de quatorze membres, et de deux animateurs (sans voix délibérative).

Rappel - Les questions posées par la ville de Paris en amont de la conférence de consensus

- ➔ *Dans une visée prospective, quels pourraient être les usages et les usagers envisageables de l'eau non potable dans un avenir plus ou moins proche ?*
- ➔ *Au regard de l'utilisation possible de différentes qualités d'eau sur le territoire parisien (eau potable, non potable, pluviale et usée), quelles sont les alternatives possibles à l'utilisation de l'eau non potable, qui permettraient à la fois de tenir compte des aspects techniques, financiers, écologiques et culturels liés à son usage actuel ?*
- ➔ *Plus particulièrement et en conséquence, quelle place donner à la récupération des eaux pluviales – et pour quel usages également ?*
- ➔ *Quels usages des infrastructures du réseau en tant que telles peuvent être imaginés dans une zone urbaine denses telle que Paris, à l'horizon 2020 et au-delà ?*
- ➔ *Quelles stratégies de mise en œuvre doivent être privilégiées ?*
- ➔ *Quelles actions envers les usagers pourraient être envisagées pour accompagner les évolutions potentielles ?*

1. PREAMBULE FAISANT UNANIMEMENT ACCORD AU SEIN DU JURY

- Le jury de la conférence de consensus organisée par la ville de Paris concernant le devenir du réseau d'eau non potable salue l'intérêt de la méthode démocratique adoptée.
- La question posée par la ville de Paris sur l'opportunité ou non de conserver le réseau d'eau non potable est légitime. Mais apporter une réponse a nécessité une approche plus globale de la question du cycle de l'eau, à l'échelle d'un territoire plus vaste que la seule ville de Paris.
- Le jury regrette que la ville ait autant tardé pour se préoccuper véritablement de l'entretien du réseau d'eau non potable et de son devenir. Le jury rejette unanimement la solution qui consisterait à ne rien faire, laisser le réseau se dégrader jusqu'à l'abandon des activités.
- Le jury propose, par souci de transparence par rapport à la population, de substituer au terme de "eau non potable" celui de "eau brute" (qui constitue l'une des catégories d'eau non "potabilisée", aux cotés de l'eau de pluie collectée ou de l'eau usée épurée et recyclée).
- Le jury appelle les élus de la ville de Paris à faire rapidement un choix (d'ici fin 2010 au plus tard) pour sortir de la situation de *statu quo* concernant l'usage du réseau d'eau brute, et à rendre ce choix lisible pour le grand public (cf. scénarios ci-dessous). Le jury souhaite, en outre, être tenu informé, dans un délai d'un an maximum du devenir de ses recommandations.

2. QUELQUES CONSTATS GENERAUX ET SPECIFITES TERRITORIALES QUI FONT UNANIMEMENT CONSENSUS

Les recommandations émises par le jury interviennent dans un contexte mondial particulier et en tenant compte des spécificités territoriales de l'Île de France. Le jury a jugé utile de préciser certaines de ces caractéristiques, parce qu'elles ont eu une influence sur les recommandations émises. Elles devront être prises en compte par les élus parisiens dans l'élaboration de leur décision concernant le devenir du réseau d'eau brute.

- Le changement climatique et le réchauffement qu'il va notamment provoquer en milieu urbain imposent de repenser la place de l'eau dans la ville et de poursuivre dans le sens de l'économie de la ressource.
- L'urgence des exigences du développement durable impose de sortir d'une analyse seulement centrée sur les aspects techniques et financiers de la gestion de l'eau pour aborder le sujet en tenant compte des dimensions sociale, écologique, économique et démocratique de la gestion de l'eau.
- Il existe une prise de conscience de plus en plus importante au sein de la société sur la valeur « bien commun » de l'eau, et sur la nécessité d'optimiser son usage.
- Dans la mesure où l'eau est un "bien commun", le service de l'eau est, par essence, un service public.
- En France, l'exigence sociale va dans le sens d'une demande toujours plus grande en termes de qualité sanitaire de l'eau potable.
- Le territoire du bassin hydrographique de la Seine n'a pas une ressource en eau illimitée, et certains territoires connaissent déjà des pénuries.
- Il n'existe pas à ce jour de dispositif de gouvernance idoine pour traiter la question du cycle de l'eau à l'échelle de l'aire urbaine parisienne.
- Le système de financement (tarification et fiscalité) de l'accès à l'eau potable et à l'eau brute est aujourd'hui obsolète et nécessite des réformes à différents niveaux (local, national, européen, ...).

3. Deux options pour aborder la question du devenir du réseau d'eau non potable à Paris

Suite à la conférence du 3 décembre 2009, et aux premiers échanges au sein du jury, un désaccord est apparu quant au choix à faire sur le devenir du réseau d'eau brute à Paris. La construction de consensus paraissant impossible entre deux positions totalement opposées, le jury n'a pas pour autant souhaité taire le fait qu'il y avait différence de points de vue. Plutôt que de ne relayer vers la ville de Paris que la seule posture majoritaire, il a donc été décidé d'enrichir le document d'aide à la décision des élus en présentant les deux options qui ont émergé.

L'option n°1 considère que **les quantités actuelles d'eau consommée ne justifient plus l'existence de deux réseaux différents** et ce, autant pour des raisons économiques que par le fait que l'existence de ces deux réseaux conduit à des gaspillages plus importants de la ressource puisque leurs fuites s'additionnent.

*Elle est portée par **2 membres du jury***

L'option n°2 affirme que, face à l'avenir (changement climatique, réchauffement urbain, risques sociaux, ...) et dans la perspective d'une meilleure gestion de la ressource, le réseau d'eau brute constitue une **opportunité de diversifier les approvisionnements en eau et les qualités d'eau en fonction des usages. Le réseau doit être maintenu et le service modernisé.** Les anciens usages doivent être reconquis et de nouveaux usages innovants doivent être développés.

***12 membres du jury** adhèrent à cette option*

Option n°1 - **Arrêt de l'activité du réseau d'Eau Non Potable** (avis de 2 jurés)

Cette option constate la dégradation des infrastructures d'eau brute, la forte diminution des volumes consommés pour ses différents usages actuels de l'eau brute, les coûts estimés de remise en état du réseau et les grandes incertitudes relatives au développement de nouveaux usages d'eau brute. En outre, la diminution structurelle des volumes consommés d'eau potable menace l'équilibre financier du service et va entraîner un renchérissement de la facture d'eau.

AVIS

En conséquence, il apparaît justifié d'abandonner le réseau d'eau brute et de substituer de l'eau potable aux usages actuels de l'eau brute.

RECOMMANDATIONS

- L'alimentation des Bois et des Buttes-Chaumont devra être réalisée de façon autonome. L'eau excédentaire arrivant au bassin de la Villette depuis le canal de l'Ourcq sera transférée en aval via la conduite de by-pass existante.
- Les services municipaux, utilisateurs actuels d'eau brute, intensifieront leurs efforts pour économiser l'eau et la ville de Paris devra négocier pour eux avec Eau de Paris un prix de l'eau potable de remplacement adapté.
- Une étude approfondie devra déterminer le coût des solutions permettant de conserver éventuellement les emprises des réservoirs et des stations de pompage de façon à pouvoir

les réimplanter, le cas échéant, dans une perspective de long terme (comme moyen d'adaptation de la ville au changement climatique).

Option n°2 – de "EAU DE PARIS" à "EAUX DE PARIS" (avis de 12 jurés)

L'option n°2 repose sur deux constats préalables.

1. La nécessité de se projeter dans le futur compte tenu de la longue durée des réseaux et des enjeux environnementaux et urbains à long terme :

- Vulnérabilité accrue de la ressource dans le contexte de changement climatique
- Changement climatique et îlot de chaleur urbain : dimension architecturale et urbaine de l'atténuation des événements climatiques extrêmes et de l'îlot de chaleur, en particulier via le rafraîchissement des bâtiments (et non pas la climatisation), de la ville, rôle fondamental de la végétalisation, des trames vertes et bleues et des micro-trames vertes et bleues
- Place de l'eau dans la ville : rôle de l'eau dans la qualité du cadre de vie urbain, existence (et demande) de nouvelles pratiques urbaines de l'eau
- Nouveaux usages (émergents tels le rafraîchissement urbain,, ou non encore connus)
- Vulnérabilité urbaine : les enjeux liés à la résilience, aux incertitudes de tous ordres, à la sécurisation de l'approvisionnement font de la redondance un atout (le réseau d'eau brute peut prendre le relais en cas d'atteinte majeure au réseau d'eau potable)

2. Le recours exclusif à l'eau potable n'est pas souhaitable :

- Limitation des quantités potabilisées de façon à limiter les intrants (réactifs), la consommation énergétique et les rejets (sous-produits du traitement dont certains peuvent générer des atteintes au milieu aquatique et/ou à la santé humaine)
- Coût de potabilisation croissant dans un contexte de normes réglementaires toujours plus sévères
- Éloignement de la ressource (captage de sources¹ et nappes), par ailleurs vulnérable (rareté estivale en voie d'aggravation)
- Utilisation d'eau potable parfois incompatible avec certains usages : arrosage, plans d'eau, usages qui devraient se développer dans un avenir proche (cf. plus haut)
- L'utilisation de l'eau potable pour le nettoyage des espaces publics et pour l'arrosage serait anti-pédagogique vis-à-vis des Parisiens **et** donnerait un message brouillé dans le cadre de la politique extérieure de la ville de Paris (coopération décentralisée, notamment avec le Sud)

En conclusion, il ressort de ces deux points que **les eaux non potabilisées, et notamment l'eau brute, sont utiles en milieu urbain.**

Il est ainsi important de prendre en compte la pluralité des ressources, des usages et des réseaux.

- ❶ Importance de la pluralité des ressources et des qualités
- ❷ Existence de ressources alternatives : eau pluviale, eaux grises, eau brute...
- ❸ Complémentarité, et non pas concurrence, entre l'eau pluviale et l'eau brute : substitution impossible (d'ailleurs le volume d'eau pluviale récupérable à Paris est et restera insuffisant, disparate, aléatoire)

¹ Ces sources sont captées pour leur bonne qualité en vue de l'utilisation « eau potable ».

- ④ Existence d'un apport continu d'eau brute via le canal de l'Ourcq, canal dont la pérennité n'est pas remise en question et dont la fonction urbaine est de plus en plus affirmée à l'échelle métropolitaine et régionale
- ⑤ Existence (actuelle et à venir) d'usages diffus d'eau brute justifiant le recours à un réseau, et ce d'autant plus que ces usages épousent (ou épouseront) pour une partie d'entre eux le tracé du réseau de voirie : nettoyage², trame verte, réservoirs de chasse
- ⑥ Opportunité représentée par le réseau d'eau brute existant, dont l'état semble moins dégradé qu'il n'y paraît au regard de son âge³ et qui nécessite des investissements immédiats et des investissements à plus long terme relativement faibles comparativement aux enjeux.

AVIS

Pour toutes ces raisons, il faut maintenir le réseau d'eau brute à Paris

RECOMMANDATIONS

- Engager sous la conduite de la ville de Paris une réflexion partenariale à long terme assortie d'un calendrier de façon à permettre la redéfinition de l'ensemble de la gestion urbaine de l'eau, aux bonnes échelles :
 - Service public d'échelle métropolitaine
 - Mutualisation de la ressource et des moyens de distribution
 - Intégration de la politique de l'eau à la politique d'aménagement urbain
 - Évolution du système de gouvernance
 - Évolution du système de financement
 - Gestion intégrée des eaux sous toutes leurs formes (eau potable, brute, pluviale, grise, jaune, usée)
- Approfondissement rapide de la réflexion prospective, donc pluraliste, sur le potentiel des nouveaux usages de l'eau brute, notamment en liaison avec les questions urbanistiques et architecturales (changement climatique, prospective métropolitaine). Et ce, de façon à définir une stratégie de transition vers une revalorisation du réseau d'eau brute
- Augmentation de la qualité du service du réseau d'eau brute en liaison avec les usages actuels et futurs :
 - Élaboration d'un nouveau cahier des charges cohérent avec les objectifs du service à l'intention de la régie et de tout intervenant sur le réseau
 - Gestion patrimoniale des infrastructures, mise en place d'un programme de requalification et de maintenance
 - Amélioration du rendement
 - Garantie de la pression et augmentation – si besoin est –
 - Adaptation de la filtration
- Maîtrise par la collectivité territoriale des prélèvements privés opérés directement sur la ressource (eaux de surface et souterraine)
- Valorisation de l'expertise et du savoir-faire technique parisiens en termes d'eau brute
- Création d'un pôle partenarial de recherche, développement et innovation sur les eaux urbaines : ce groupe serait constitué des laboratoires de recherche universitaires concernés,

² La diminution de la consommation du nettoyage étant liée au recours aux engins motorisés, elle entraîne un transfert inter-ressources (de l'eau vers l'énergie et vers les matières utilisées pour fabriquer et entretenir des matériels par ailleurs très bruyants) peu souhaitable et probablement globalement dommageable à l'environnement et à la qualité de vie.

³ Le très faible rendement étant dû à la faiblesse du débit actuel, et les hypothèses les plus pessimistes précisant que 28% du réseau seraient en mauvais état.

des collectivités territoriales situées dans l'agglomération parisienne et impliquées dans ces domaines, mais serait également ouvert aux praticiens spécialistes de l'eau dans la ville et de l'aménagement.

- Evolution de la dénomination de la régie municipale : de "EAU DE PARIS" à "EAUX DE PARIS" !

Fait à Paris, le 4 décembre 2009

Le jury ayant voix délibérative

Sabine BARLES, Maria Giuseppina BRUNA, Michel CANTAL-DUPART, Samuel COLIN, Olivier COUTARD, Bernard CRESSENS, Bernard IRION, Monique LABBE, Marc LAIME, Thierry MAYTRAUD, Laure NERON, Simon TEXIER, Jacques THEYS, Catherine TRICOT

Les animateurs

Guillem CANNEVA, Hélène COMBE